

temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Oliver* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme à la province de la *Colombie Britannique*, pour la construction d'un bassin de radoub à *Esquimalt*, et pour d'autres fins."

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité sur le bill déclarant le chemin de fer du Sud du *Canada*, une entreprise pour l'avantage général du *Canada*, selon l'intention de la quatre-vingt-douzième section de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Barron* fait rapport que le comité a examiné le bill, et y a fait des amendements.

*Ordonné*. Que les amendements soient maintenant pris en considération.

Les amendements sont alors lus pour la première et la seconde fois, et adoptés.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction, dans la province du *Canada*, étant lu,

M. *Ross* propose, secondé par M. *Oliver*, que le bill soit maintenant lu, la troisième fois.

L'honorable M. *Couché* propose comme amendement, secondé par M. *Laflamme*, que tous les mots après "maintenant" jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "renvoyés de nouveau à un comité général pour l'amender en décrétant que toutes les dispositions du dit bill s'appliqueront à toutes les sociétés de construction ; pourvu toujours que les sociétés qui n'auront pas un capital payé de plus de \$40,000 n'émettront point de débentures ni ne recevront de dépôts.

Et des débats s'ensuivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la chambre.

Alors la motion principale étant mise aux voix,

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, Que le bill passe.

*Ordonné*, Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle, étant lu.

*Ordonné*. Que le dit ordre soit déchargé.

*Ordonné*, Que le bill soit retiré.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à demain à une heure P. M.